



Pour diffusion immédiate : 06/09/2023

GOVERNEURE KATHY HOCHUL

**LA GOUVERNEURE HOCHUL SIGNE UNE LOI POUR SOUTENIR LES TRAVAILLEURS EN PROTÉGANT LES EMPLOYÉS DES RÉUNIONS POLITIQUES ET RELIGIEUSES OBLIGATOIRES, EN RENFORÇANT LES SANCTIONS POUR VOL DE SALAIRE ET EN AUGMENTANT LES PRESTATIONS POUR LES TRAVAILLEURS BLESSÉS**

***La législation (S4982/A6604) interdit aux employeurs de sanctionner les employés qui choisissent de ne pas participer à des réunions sur des questions politiques et religieuses***

***La législation (S2832-A/A154-A) permettra aux procureurs de réclamer des sanctions plus sévères contre les employeurs qui volent les salaires des travailleurs***

***La législation (S1161-A/A2034-A) augmente l'indemnité hebdomadaire minimale pour les personnes qui reçoivent des indemnités d'accident du travail***

La gouverneure Kathy Hochul a signé aujourd'hui un ensemble de lois visant à soutenir, protéger et étendre les prestations des travailleurs de l'État de New York. La gouverneure Hochul a signé la législation (S4982/A6604) interdisant aux employeurs de sanctionner les employés qui choisissent de ne pas participer à des réunions portant sur les opinions politiques ou religieuses de l'employeur. La gouverneure a signé la législation (S2832-A/A154-A) qui fait du vol de salaire une forme de larcin et permet aux procureurs de demander des sanctions pénales plus sévères contre les employeurs qui volent les salaires des travailleurs. La gouverneure a également signé la législation (S1161-A/A2034-A) visant à augmenter les prestations minimales pour l'indemnisation des travailleurs afin de mieux protéger les travailleurs à bas salaire qui sont blessés et ne peuvent pas travailler.

« Cette législation contribuera à garantir que tous les New-Yorkais bénéficient des prestations et des protections qui leur permettent de travailler dans la dignité, » **a déclaré la gouverneure Hochul.** « Mon administration s'est engagée à faire de notre État l'État le plus favorable aux travailleurs de la nation, et je remercie les auteurs du projet de loi pour leur partenariat dans notre mission visant à établir les protections les plus fortes et les plus robustes ici même à New York. »

**La procureur général de New York, Letitia James, a déclaré,** « Chacun mérite un lieu de travail sûr, où il est traité avec dignité et respect. La législation adoptée aujourd'hui contribuera à protéger les travailleurs de tout l'État, en particulier les immigrés et les autres New-Yorkais vulnérables qui sont souvent les victimes les plus probables des abus commis par les employeurs, tels que le vol de salaire et la discrimination. Désormais, les procureurs disposeront des outils nécessaires pour arrêter les auteurs de vols de salaires qui dérobent chaque année des milliards de dollars aux New-Yorkais. Je tiens à remercier la gouverneure Hochul d'avoir promulgué ces mesures importantes, le député Cruz, le sénateur Breslin et tous les autres élus d'avoir pris l'initiative de parrainer cette législation, ainsi que nos partenaires du monde du travail organisé d'avoir inlassablement défendu ces questions. »

La législation (S4982/A6604) étend les protections de la liberté d'expression et de conscience des employés, en interdisant aux employeurs de sanctionner les employés qui choisissent de ne pas participer à des réunions parrainées par l'employeur concernant les opinions de l'employeur sur les questions politiques et religieuses.

La législation (S2832-A/A154-A) ajoute le vol de salaire aux types d'activités incluses dans le crime de larcin. En modifiant le code pénal, cette législation permet aux procureurs de demander des sanctions plus sévères contre les employeurs qui volent les salaires des travailleurs.

**La sénatrice de l'État, Neil Breslin, a déclaré,** « Le vol de salaire est l'une des formes les plus graves d'exploitation des travailleurs. Il est souvent perpétré à l'encontre de certaines de nos populations les plus vulnérables, notamment les immigrés sans papiers et les travailleurs à faibles revenus. L'ajout du vol de salaire aux types d'activités incluses dans le crime de larcin est une étape essentielle pour garantir que les travailleurs reçoivent ce à quoi ils ont droit. Je félicite la gouverneure Hochul d'avoir promulgué cette importante mesure dans la loi. »

**La membre de l'Assemblée Catalina Cruz a déclaré,** « Aujourd'hui marque un moment décisif dans notre lutte pour la justice en faveur des travailleurs new-yorkais. Je suis reconnaissante à la gouverneure Hochul d'avoir signé la loi sur la responsabilité en matière de vol de salaire, à mon partenaire au Sénat, Neil Breslin, pour son soutien indéfectible, et au Conseil de district des charpentiers de nous avoir aidés à mener ce combat. Cette loi dotera les procureurs d'un nouvel outil puissant pour poursuivre les employeurs cupides qui volent les salaires, en leur permettant d'engager des poursuites pour vol et de regrouper les affaires. Chaque année, environ 3,2 milliards de dollars de salaires sont volés à plus de 2 millions de New-Yorkais. Si le vol de salaire touche de manière disproportionnée les travailleurs new-yorkais à bas salaire, ses répercussions sont ressenties par chacun d'entre nous, qu'il s'agisse des travailleurs directement concernés ou des entreprises respectueuses de la loi qui doivent désormais faire face à une concurrence déloyale. Grâce à cette nouvelle loi, nous envoyons un message clair : le vol de salaire ne sera pas toléré dans notre État. Ensemble, nous restons inébranlables dans notre engagement en faveur de la justice et de l'équité pour tous les travailleurs. »

La législation (S1161-A/A2034-A) augmente les prestations minimales pour l'indemnisation des travailleurs afin de mieux protéger les travailleurs à bas salaire qui sont blessés et ne peuvent pas travailler. Cette loi prévoit que les prestations minimales en cas d'invalidité partielle permanente ou temporaire seront portées à 275 dollars en 2024, à 325 dollars en 2025 et à un cinquième du salaire hebdomadaire moyen de l'État en 2026.

**Le sénateur d'État James Sanders Jr. a déclaré,** « Je remercie expressément la gouverneure Kathy Hochul, la présidente de la commission du travail de l'Assemblée, Latoya Joyner, et les syndicats qui ont rendu cette loi possible, alors que nous venons de célébrer la fête du travail dans l'État de New York, où le premier défilé de la fête du travail en Amérique s'est tenu en 1882. Cette nouvelle loi augmentera les prestations d'invalidité des travailleurs et garantira que les montants sont mis à jour en temps voulu. Les travailleurs blessés au travail méritent tout le soutien nécessaire que nous pouvons leur apporter. »

**Gary LaBarbera, président du Conseil des métiers du bâtiment et de la construction de l'État de New York (New York State Building & Construction Trades Council) a déclaré,** « Nous remercions la gouverneure Hochul d'avoir promulgué ce texte législatif important. Le vol de salaire est un problème endémique, en particulier dans le secteur de la construction non syndiquée. En renforçant les sanctions pénales associées à cette activité corrompue, nous pensons que la nouvelle loi fournit des outils importants pour aider à dissuader le problème persistant du vol de salaire, tout en ajoutant une autre option de mise en œuvre pour les victimes. Les métiers du bâtiment se battent toujours au nom des travailleurs syndiqués et non syndiqués contre les entrepreneurs sans scrupules qui cherchent à exploiter la main-d'œuvre ; nous sommes impatients de continuer à travailler avec la gouverneure et nos partenaires de la législature sur ces questions extrêmement importantes. »

**Mario Cilento, président de l'AFL-CIO de l'État de New York, a déclaré,** « Nous félicitons la gouverneure Hochul d'avoir promulgué trois textes législatifs essentiels qui garantissent que l'État de New York montre la voie à suivre en matière de protection des droits des travailleurs. Parmi les nouvelles lois, il y en a une qui s'attaque à la longue histoire des employeurs qui utilisent les réunions dites « d'audience captive » pour imposer leur point de vue sur des décisions personnelles liées à la religion, aux soins de santé, à la politique ou à l'adhésion à des organisations civiques ou fraternelles ou à des syndicats. Cette nouvelle loi protège les travailleurs en empêchant les employeurs de prendre des mesures défavorables à l'encontre de leurs employés pour avoir refusé de participer à de telles réunions. Nous sommes heureux que la gouverneure ait signé une autre loi qui répond aux besoins des travailleurs blessés. Cette nouvelle loi prévoit non seulement une augmentation indispensable de l'indemnité minimale d'accident du travail, mais l'indemnité sera désormais indexée, ce qui permettra aux travailleurs accidentés d'être traités plus équitablement à l'avenir. Enfin, la gouverneure Hochul fait clairement savoir que le vol de salaire est un délit grave qui ne sera pas toléré. Le département du travail (Department of Labor), les forces de

l'ordre et les procureurs disposeront désormais des outils nécessaires pour poursuivre les employeurs qui enfreignent délibérément et intentionnellement la loi en sous-payant leurs travailleurs. Nous remercions le gouverneur, la chef de la majorité au Sénat Andrea Stewart-Cousins, le président de l'Assemblée Carl Heastie et les majorités démocrates des deux chambres d'avoir donné la priorité à la protection des travailleurs. »

**Vincent Alvarez, président du Conseil central du travail de la ville de New York AFL-CIO, a déclaré,** « Les projets de loi signés par la gouverneure Hochul au cours du petit-déjeuner du travail de ce matin reflètent son engagement envers les travailleurs de notre ville. Ils offrent des garanties essentielles à toutes les familles de travailleurs et protègent les droits des travailleurs à s'organiser et à se faire entendre sur leur lieu de travail sans menace de représailles. Nous remercions également les auteurs de ces projets de loi pour leur travail, ainsi que l'ensemble du Sénat et de l'Assemblée de l'État pour leur engagement dans cet effort important. »

###

Informations supplémentaires disponibles sur le site Web [www.governor.ny.gov](http://www.governor.ny.gov)  
État de New York | Executive Chamber | [press.office@exec.ny.gov](mailto:press.office@exec.ny.gov) | 518.474.8418

[SE DÉSABONNER](#)